



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Adoption du projet de règlement numéro 294-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ., c. E-15.1.0.1) :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 14 avril 2026, le projet de règlement numéro **294-2026** concernant le **code d'éthique et déontologie des élu(e)s** ayant pour objet d'énoncer :

- Les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique;
- Les règles qui doivent guider la conduite des membres du conseil de la Municipalité.

QUE l'adoption du règlement numéro 294-2026 sera faite lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **12 mai 2026 à 20 h** au Centre socioculturel situé au 808, route Principale;

QUE le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la Municipalité via le lien suivant : <https://tressaintredempteur.ca/services-aux-citoyens/reglements/>

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 29 avril 2026.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière